



Le Courrier du Retraité et de la Retraitée des Yvelines

Juin 2026

EDITO

Les retraité.es dans le viseur ...

La situation reste très incertaine au Moyen Orient, elle demeure catastrophique pour les Palestiniens, le Liban reste en partie occupé et bombardé, les Israéliens n'ont pas renoncé à la colonisation et la démocratie n'existe toujours pas en Iran, ni bien souvent, dans les pays alentours. Ailleurs, les guerres perdurent, notamment en Ukraine. La situation internationale ne fait pas que des malheureux : explosion des profits de multinationales comme Total, industries de l'armement en pleine forme. Parmi les conséquences, les États, en premier lieu le nôtre, se lancent dans des hausses de budget pour les armées, sacrifiant pour cela des dépenses sociales pourtant beaucoup plus utiles.

Ne soyons pas dupes : les régressions que nous avons réussi à bloquer lors du précédent débat budgétaire vont revenir dès cet automne. Le G9 s'est réuni mi-juin et a programmé une action le 14 octobre pour contraindre l'AGIRC-ARCCO à revaloriser les retraites complémentaires du privé. Même si nous, pensionnés de la Fonction publique, ne sommes pas directement concernés, ce refus d'un organisme largement bénéficiaire de ne pas répondre aux besoins des retraité.es n'est pas admissible, surtout quand l'inflation repart. Le G9 décide également d'une manifestation nationale dans la deuxième quinzaine de novembre, au moment des discussions budgétaires (PLF et PLFSS).

Au plan départemental, à la suite de notre action du 2 avril sur l'accès aux soins, nous avons été reçus par la directrice de cabinet du préfet. Audience d'autant plus intéressante que la directrice adjointe de l'ARS des Yvelines était présente. Nous avons développé notre analyse des difficultés du département, nos interlocutrices n'ont pas contesté nos propos sur la gravité de la situation et ont détaillé les différentes mesures prises

pour tenter de l'améliorer. Mais ces réponses se heurtent au refus de consacrer les moyens nécessaires à la lutte contre les déserts médicaux, au développement de l'hôpital public, à la création de centres de santé publics, ainsi qu'à une vraie prise en charge de la perte d'autonomie.

Le Congrès national de Leucate nous a permis d'affiner nos mandats avec une participation positive des militant.es présents. Nous en sortons avec le sentiment qu'il est plus que jamais indispensable de renforcer les associations et syndicats qui défendent les retraité.es.

Prenez des forces, passez un bel été et revenez en forme et combatif-ves à la rentrée !

La Commission exécutive départementale

Elu.es lors de l'AG du 12 mars dernier :

A la Commission exécutive départementale :

Sylvie Chardon (Secrétaire départementale), Geneviève Chausse (Secrétaire adjointe), Jean-Pierre Laurent (Trésorier), Maria Bolzinger, Roselyne Champion, Catherine Larose, Béatrice Leroy, Didier Mailard, Catherine Martinez, Marie-Laure Potin-Sassot, Daniel Tenand

A la commission de vérification des comptes :

Marie-Louise Billy, Annette Fosse, Nelly Martin

Philippe Tijou et Patricia Poulard ne se représentaient pas, la CED les remercie pour leur implication active dans les CED précédentes.

FGR-FP (Fédération Générale des Retraité.es de la Fonction publique)

20 rue Vignon—Paris 9° - Site internet : www.fgrfp.org

Tout courrier pour les Yvelines à adresser à : fgrfp78@gmail.com

ou 1 route de Poigny 78610 Les Bréviaires

Le coin du trésorier

Notre 68^{ème} congrès national a voté des modifications importantes dans nos statuts, dans le but d'ouvrir notre association et ainsi d'être plus forte encore pour faire aboutir nos revendications. La FGRFP peut en effet désormais accueillir:

- Les retraités **contractuels** des trois versants de la fonction publique
- Les retraités d'un établissement public.

A nous maintenant d'en informer le plus grand nombre et de voir autour de nous qui pourrait être concerné afin de recruter des adhérents directs, le bureau national se chargeant par ailleurs de démarcher auprès des syndicats représentatifs de ces collègues.

Jean-Pierre LAURENT, trésorier départemental

Modalités d'adhésion

Pension mensuelle brute avant retenue à la source des impôts	Cotisation 2026
Jusqu'à 1150 €	21,00 €
De 1151 € à 1320 €	29,00 €
De 1321 € à 1450 €	34,00 €
De 1451 € à 1700 €	43,00 €
De 1701 € à 1900 €	47 €
De 1901 € à 2200 €	56 €
De 2201 € à 3000 €	63,00 €
Au-delà de 3000 €	74,00 €

Libeller votre chèque à

FGRFP 78

N° 417033945

Transmettre votre chèque (avec le coupon ci-dessous **seulement si changement d'adresse**) au trésorier :

Jean-Pierre Laurent
43 rue Charles de Gaulle
78840 Freneuse

Nom : Prénom : Année de naissance :

Adresse : N° de tél :

Adresse « courriel » :@.....

Administration d'origine : Dernière fonction occupée :

*Déclare vouloir adhérer/ ré-adhérer à la F G Retraités de la Fonction Publique.

*Accepte de recevoir nos informations par Internet

Date : Signature :

PRECISION IMPORTANTE : Si vous êtes adhérent(e) d'un syndicat affilié à la FGR-FP, vous êtes automatiquement membre de notre association et recevez à ce titre nos publications, sous réserve d'être à jour de votre cotisation syndicale.

L'essor des mutuelles locales

30% des Français renoncent à une mutuelle santé pour raisons financières. Face aux difficultés croissantes d'accès aux soins, communes, intercommunalités, départements ou régions proposent des dispositifs solidaires de proximité.

Appelées mutuelles locales, communales, municipales ou de village, ce sont des complémentaires santé souscrites auprès d'organismes privés par les collectivités territoriales. Faisant jouer la concurrence, elles négocient un contrat collectif pour faire baisser le prix grâce à l'effet "groupe" et retenir le meilleur compromis cotisations/garanties (5 à 30% moins cher qu'une mutuelle individuelle pour la même couverture santé).

Destiné aux retraités, indépendants, étudiants, chômeurs qui n'ont pas de mutuelle d'entreprise, ce type de contrat à adhésion facultative

est proposé à tous. L'accès est facilité : pas de critères de ressources ou d'âge ni de questionnaire médical. La seule condition pour en bénéficier est d'habiter ou travailler sur le territoire concerné.

Ainsi la Mutuelle Just indique avoir signé des contrats avec 1000 communes dont Toulouse, Créteil, Poitiers, Reims... En 2023 la présidente de région Valérie Péresse lançait "Ile-de-France mutuelle santé", première mutuelle régionale, en partenariat avec Harmonie Mutuelle, Axa et La Mutuelle Familiale.

Cette évolution qui répond par défaut à une demande des usagers obéit à une logique de marché contraire aux objectifs et aux valeurs de la Sécurité Sociale. Le risque principal est que les cotisations augmentent après quelques années, notamment pour les seniors.

Marie-Laure POTIN-SASSOT

Port-Leucate, 68e congrès de la FGR-FP

Les Yvelines étaient bien représentées: deux délégués départementaux (Catherine Martinez et Daniel Tenand) sans compter Sylvie Chardon, déléguée régionale et J-P Laurent, trésorier départemental, ex-national.

Les amendements présentés par les départements ont été discutés, dans les commissions « Fonction publique », « Fiscalité », « Protection sociale », « Place des retraité-e-s », certains rejetés mais tous les nôtres adoptés. Les motions remaniées ont été débattues et soumises au vote en plénière. Les instances dirigeantes (CEN, délégués nationaux, secrétaires nationaux, représentants des syndicats ...) ont été réélues ou renouvelées. Le rapport d'activité et le rapport financier ont été approuvés à l'unanimité.

La réflexion sur la PSC, question lourde de menaces mais encore nébuleuse, a tenu une grande place. Le congrès a fait la synthèse de ce que l'on sait à l'heure actuelle dans un « Focus ». La modification des statuts afin d'admettre dans la FGR-FP les retraité-e-s contractuel-le-s et celles d'un établissement public a fait l'objet d'un vif débat moins sur la nécessaire adaptation à la réalité actuelle de la FP que sur des questions de forme. Un vote formel par mandat a même été demandé, aboutissant à l'adoption de la modification.

Enfin, la motion revendicative a transcrit en perspectives d'action les thèmes développés dans les différentes motions. Toutes ces motions sont disponibles sur le site.

Daniel Tenand

Mon premier congrès

Le congrès de la FGR-FP s'est déroulé du 19 au 21 mai, c'était la première fois que je participais à ce congrès. Nous avons été très bien accueillis par l'équipe de Port-Leucate le 18. Nous étions bien installés et le gros avantage était que tout était sur place, les logements, la restauration, la salle du congrès, ce qui évite de la fatigue lorsque nous n'avons pas à prendre des transports pour aller au congrès, ce qui n'est pas si courant, pour avoir fait deux congrès auparavant dans mon syndicat. Le congrès a démarré le 19 à 14h30 par le discours du Secrétaire de la section de l'Aude et l'intervention de plusieurs invités, dont des représentants de différentes composantes du G9. A la suite de la séance nous avons eu un pot d'accueil avec l'intervention des viticulteurs. Le soir nous avons assisté à une très bonne chorale « Chiffon Rouge ». Nous avons passé une excellente soirée. Le lendemain matin, les délégué.es de la FGR-FP 78 s'est répartie dans les différentes commissions pour étudier les différentes motions qui ont été préparées de longue date, ce qui a donné lieu à des débats intéressants. Nous avons réussi à obtenir les modifications que nous souhaitions. J'ai également participé à une réunion d'un groupe au titre du CDCA au titre de la dépendance et de l'autonomie, qui n'était pas initialement prévu au programme et dont les échanges ont été nombreux. Il nous a été également présenté dans la soirée, la projection du film « exode et exil des républicains espagnol » avec à la suite un débat. Ce film a été une vraie découverte. En effet ce point de l'histoire de la seconde guerre mondiale n'est jamais exposé et est totalement méconnu pour beaucoup d'entre nous. Le dernier jour du congrès nous avons traité les différents rapports des commissions, avec débat et votes. Participer à un congrès de la FGR-FP est très enrichissant et intéressant.

Catherine MARTINEZ



De gauche à droite : Sylvie Chardon, Françoise et Jean-Pierre Laurent, Catherine Martinez—Devant : Daniel Tenand

PSC : où en est-on ?

Les collègues retraité.es—quand ils sont au courant, ce qui n'est pas toujours le cas—se demandent quand et comment ils auront à choisir entre garder une complémentaire santé individuelle ou bien adhérer au contrat collectif proposé par la complémentaire adjudicataire de l'appel d'offre de leur ministère d'origine. Rappelons-le : cette réforme n'est pas la nôtre, même si les organisations syndicales ont accepté d'en négocier la mise en place et ont parfois obtenu des améliorations. Elle fragilise la protection sociale, nous éloigne de notre mandat d'une Sécurité sociale prenant en charge 100% des soins prescrits. Pour les retraité.es, c'est perdant-perdant : aucune aide financière (contrairement aux actifs et actives) et risque d'augmentation importante des cotisations.

Les premières informations qui remontent montrent que ni les ministères, ni les complémentaires ne se préoccupent d'informer les retraité.es. Nos bulletins de pension portent juste une indication renvoyant à des sites officiels et ne donnant aucune information particulière. Si les actuel.les retraité.es ont théoriquement deux ans pour prendre leur décision, du fait des retards, par exemple de la MGEN pour l'Education nationale, ce délai est déjà largement réduit. Au ministère des finances la start-up Alan a gagné l'appel d'offre au détriment de la mutuelle « historique » MGEFI. 900 retraité.es ont pu adhérer au contrat collectif, Alan en prévoyait 10 000 sur les 150 000 personnes potentiellement concernées. Face à ces difficultés, les organisations syndicales tentent d'informer. N'hésitez pas à consulter leurs sites, et régulièrement car les choses évoluent beaucoup et rapidement. Vous trouverez des renseignements et des analyses. Bien que n'étant pas associée aux éventuelles négociations, puisqu'elle n'est pas une organisation syndicale, la FGR-FP contribue à la réflexion. Le focus élaboré au congrès sera publié sur le site et dans le bulletin. La Section départementale a déjà organisé une réunion d'information en 2025, cette initiative devra être renouvelée après les vacances d'été.

Sylvie CHARDON

Le bulletin de retraite

Comment en disposer ? Voici le mode d'emploi

Certains d'entre vous se plaignent de ne plus recevoir de bulletin de pension. En effet, malgré les rapports succésifs du défenseur des droits, l'administration française continue de « dématérialiser » alors que de nombreux citoyens ont des difficultés avec le numérique. Cela touche particulièrement les retraités : 37 % pour les plus de 70 ans et 27 % pour les 60-69 ans.

Malheureusement, pour consulter, éditer ou archiver votre bulletin de pension il faut disposer d'un ordinateur et créer votre « espace personnel » sur le site de l'**Ensap** (Espace Numérisé Sécurisé de l'Agent Public).

Mode d'emploi :

- 1- Avant de commencer, munissez-vous de votre numéro de Sécurité Sociale et de votre relevé d'identité bancaire (RIB donnant votre IBAN)
- 2- Tapez : ensap.gouv.fr – Vous arrivez sur la « page d'accueil »
- 3- Descendez jusqu'au cadre *Créer mon espace* et cliquez sur le bouton. Vous avez 2 possibilités de création : soit directement, soit par FranceConnect (impôts, Ameli...)
- 4- Renseignez les informations de votre identité (pas d'espace entre les chiffres du numéro de sécurité sociale)
- 5 – Acceptez les conditions générales d'utilisation
- 6 - Validez
- 7 – Donnez l' IBAN du compte bancaire sur lequel votre pension est virée
- 8 – Créer votre mot de passe
- 9 – Validez

Une fois votre espace personnel créé vous pouvez consulter et imprimer si vous le souhaitez votre bulletin de pension en vous connectant sur le site de l'Ensap puis en cliquant sur :
Voir tous les documents. Ils sont classés par date.

Pour avoir des informations sur votre pension :

Sur le site : ouvrez votre espace personnel sur le site de l'Ensap en cliquant en haut à droite sur *Messagerie sécurisée* et allez sur *Écrire un nouveau message*.

Par téléphone : 09.70.82.33.35 (munissez vous de votre numéro de Sécurité Sociale)

Par courrier : Écrire au : Centre payeur – 10, Bd Gaston-Doumergue - 44964 Nantes cedex 9
(en précisant nom, prénoms, n° de Sécurité Sociale, n° de téléphone) Dater et signez votre lettre.

Nota : Les bulletins de pensions ne sont consultables que vers le 10 du mois suivant.

Vous en serez informé par un message émanant de : « ensap2-ne-pas-repondre@dgfip.finances.gouv.fr » dont l'objet est « Bulletin de pension du mois de ... ».

Attention aux escrocs : n'ouvrez aucun lien sur tout autre site ressemblant à celui de l'Ensap, ne répondez à aucune instruction vous demandant des informations sur vos coordonnées bancaires.

Nota : En bas de votre bulletin de pension figure une information relative à la Complémentaire santé facultative (ce que nous appelons couramment « la mutuelle » appelée aussi la Protection Sociale Complémentaire ou PSC) qui renvoie sur le site de la fonction publique. Les informations sont juridiques ; elles ne donnent pas d'informations concrètes pouvant vous aider sur votre choix.

Geneviève CHAUSSE

CDCA 2026 des Yvelines : un Plan grand Age sans horizon

Le Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA) s'est tenu en séance plénière le 16 juin dernier à Versailles et était consacré au « Bien vieillir dans les Yvelines ».

En introduction, le Préfet délégué à l'égalité des chances a précisé les deux défis majeurs à relever au fil des prochaines décennies : celui du vieillissement (particulièrement marqué dans les Yvelines) et celui des financements, pointant notamment des besoins très importants en matière d'habitats « intermédiaires » (perte d'autonomie modérée) et pour la réhabilitation d'EHPAD, très dégradés, en capacité d'accueillir les personnes les plus dépendantes.

Le CDCA avait pour objet :

- de faire, lors d'une table ronde avec des élus locaux, un retour de l'expérience de quelques villes des Yvelines ayant reçu le label VADA « ville amie des aînés » (Versailles, Voisins-le- Bretonneux, Buc et Mareil sur Mauldre). Le panel choisi n'était à l'évidence pas représentatif de la diversité géographique et sociologique du département (même si par vidéo enregistrée, d'autres villes se sont exprimées comme Mantes la Jolie, Poissy...). La table ronde a toutefois présenté l'expérience en ruralité de Mareil sur Mauldre.
- de présenter la politique du Conseil départemental « en faveur des personnes âgées » (intervention de la Directrice adjointe à l'Autonomie) ;
- et surtout de recueillir l'avis du CDCA sur la Convention tripartite « CNSA-ARS Ile de France-Département des Yvelines » 2025-2028. La FGR- FP s'est abstenue au moment du vote, considérant que le report, année après année, d'une loi « Grand Age » aux calendes grecques ne permet pas de donner du corps à cette Convention ; en effet, si celle-ci a le mérite de coordonner l'intervention des différents partenaires et comporte de nombreuses annonces, elle n'engage guère les signataires, faute de visibilité budgétaire.

Catherine LAROSE